



*R-3535-2004 Phase II :*

*Demande relative à la modification  
de certaines conditions de service  
liées à l'alimentation en électricité  
et des frais afférents*

*Prolongement de ligne souterraine  
à la demande de promoteurs résidentiels*

*(HQD-1, document 4)*

*29 mars 2007*

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires
3. Proposition du Distributeur
4. Impacts anticipés
5. Définitions et schémas
6. Architectures de lignes de distribution
7. Modèle retenu pour la ligne locale
8. Modèle retenu pour la ligne principale
9. Illustration d'un exemple de calcul
10. Résumé



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 2

# 1. CONTEXTE

**En phase I, le Distributeur demandait :**

- **l'abolition de la règle permettant le remboursement du coût des travaux en souterrain (l'article 53.2 du règlement actuel)**
- **l'utilisation de prix unitaires différentiels par unité de logement**
- **un prix unitaire de 16 \$/mètre lorsque les façades de lot excèdent 18 mètres ou en présence de lot sans bâtiment d'habitation**



29 mars 2007



*R-3535-2004 Phase II*

*HQD-3, document 2*

Page 3

# 1. CONTEXTE

Dans sa décision D-2006-116, la Régie :

- reconnaît le principe de l'utilisateur/payeur
- ne retient pas la proposition du Distributeur d'imposer un coût par type de logement pour l'option souterraine
- maintient les possibilités offertes à l'article 53
- demande que le coût soit calculé selon les conditions prévues à l'article Y-1
- s'interroge sur l'inducteur de coût à privilégier dans le cas d'un prolongement en souterrain
- demande que la provision de réinvestissement en souterrain soit maintenue



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 4

# 1. CONTEXTE

**Le Distributeur désire revenir sur 4 volets énoncés dans la décision soit :**

- **l'abolition de la règle permettant le remboursement du coût des travaux en souterrain**
- **les inducteurs de coût d'un prolongement de ligne**
- **l'architecture d'une ligne aérienne et d'une ligne souterraine**
- **l'utilisation de prix unitaires pour l'établissement du coût des travaux**



29 mars 2007

*R-3535-2004 Phase II*

*HQD-3, document 2*

Page 5

# 1. CONTEXTE

## Objectifs du Distributeur :

- imputer les coûts supplémentaires occasionnés par le souterrain aux promoteurs (à l'utilisateur)
- faciliter et simplifier l'établissement de la contribution des promoteurs
- traiter les promoteurs selon les mêmes règles que les autres clients
- limiter le remboursement de l'allocation monétaire au coût des travaux de l'offre de référence qui est aérienne



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 6

# 1. CONTEXTE

**Tableau 1**  
**APPLICATION DES 2 POSSIBILITÉS OFFERTES À L'ARTICLE 53 ACTUEL**  
 pour un prolongement d'une ligne locale souterraine  
 d'un projet d'ensemble résidentiel de 30 bâtiments multiplex de 4 logements

Choix 53.1 - Coût différentiel				Choix 53.2 - Coût en souterrain remboursable				
Type de bâtiment	Nombre de logements	Prix unitaire en usage <sup>note 1</sup> (\$/ logement)	Total	Type de bâtiment	Nombre de logements	Prix unitaire en usage <sup>note 1</sup> (\$/ logement)	Total	
Multiplex 4 logements	120	470 \$	56 400 \$	Multiplex 4 logements	120	980 \$	117 600 \$	
<b>Coût différentiel de l'option souterraine</b>			<b>56 400 \$</b>	<b>Coûts en souterrain</b>			<b>117 600 \$</b>	
				Montant alloués <sup>note 2</sup>				
				Nombre de logements		120	3 088 \$	<b>370 560 \$</b>
<b>Contribution finale du promoteur</b>			<b>56 400 \$</b>	<b>Contribution finale du promoteur après 5 ans</b>			<b>0 \$</b>	

Note 1 : Voir les prix en usage à la pièce HQD-3, document 7, phase 1, page 19

Note 2 : Les montants alloués ne peuvent excéder le montant de la contribution



# 1. CONTEXTE

## Inducteurs du coût de prolongement d'une ligne de distribution : **la distance**

### Aérien

- ✓ conducteurs
- ✓ poteaux
- ✓ ancrages

### Souterrain

- ✓ conducteurs
- ✓ jonctions
- ✓ canalisations
- ✓ chambres de raccordement



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 8

# 1. CONTEXTE

## Inducteurs du coût de prolongement d'une ligne de distribution : **la puissance (kVA)**

### Aérien

- ✓ interrupteurs
- ✓ postes de transformation

### Souterrain

- ✓ interrupteurs
- ✓ postes de transformation
- ✓ chambres de raccordement pour interrupteur



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 9

# 1. CONTEXTE

## L'architecture d'une ligne de distribution

- **Aérienne**
  - ✓ en bordure des routes en milieu rural
  - ✓ en bordure des rues en milieu urbain jusqu'aux années 50
  - ✓ à l'arrière des lots en milieu urbain
- **Souterraine**
  - ✓ avant les années 80, souterrain conventionnel en bordure de rues, ou à l'arrière des lots pour le souterrain économique
  - ✓ après les années 80 toujours en bordure de rue



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 10

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires



29 mars 2007

*R-3535-2004 Phase II*

*HQD-3, document 2*

Page 11

## 2. Scénarios de prix unitaires

- **Prix unitaire par mètre**
- **Prix unitaire par kVA**
- **Prix unitaire par bâtiment**



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 12

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires
3. Proposition du Distributeur



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 13

# 3. Proposition du Distributeur

- Prix unitaires par bâtiment de 8 logements et moins
- Prix unitaires pour deux types d'option :
  - ✓ lignes de distribution locale et principale souterraine
  - ✓ lignes de distribution locale souterraine et principale aérienne
- Pour les maisons isolées 600 A, 400 A et 200 A :
  - ✓ prix unitaire par mètre supplémentaire de façade
  - ✓ exclusion des projets de maisons dont la largeur moyenne des façades est de plus de 30 mètres
- Abolition de la règle actuelle 53.2



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 14

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires
3. Proposition du Distributeur
4. **Impacts anticipés**



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 15

# 4. Impacts anticipés

## Pour les promoteurs

- Répond aux attentes exprimées : le choix de deux options souterraines
- Permet un traitement plus rapide des demandes



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 16

# 4. Impacts anticipés

## Pour le Distributeur

- cohérence de l'ensemble des options
- respect du principe utilisateur/payeur
- simplification et uniformisation du traitement
- frais d'ingénierie évités de 1 M\$/année
- facilité de mise à jour
- adaptation rapide au marché de la construction



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 17

## 4. Impacts anticipés

### Prix unitaires par logement proposés en phase I

- modèle élaboré à la fin des années 80
- valeurs inflationnées selon les indices des produits industriels
- prix ajustés sur la base des coûts pour les maisons isolées 200 A
- prix par logement intégrant le coût pour les portions locale et principale de la ligne



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 18

# 4. Impacts anticipés

## Prix unitaires par bâtiment en phase II

- modèle élaboré sur la base de projets d'ensemble résidentiel par type de bâtiment
- respect des règles d'aménagement urbain
- ingénierie respectant les normes aériennes et souterraines
- calcul des coûts détaillés selon les règles prévues à Y-1
- deux prix unitaires offerts aux promoteurs



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 19

# 4. Impacts anticipés

## Comparaison de prix

Type de bâtiment	Phase I <sup>note 1</sup>	Prix pour les fins de comparaison entre la phase II et la phase I	Phase II	
	Option lignes locale et principale souterraines	Option lignes locale et principale souterraine <sup>note 2</sup>	Option ligne locale souterraine et ligne principale aérienne	Option lignes locale et principale souterraines
Maison isolée 600 A	5 998 \$	9 898 \$	6 324 \$	10 791 \$
Maison isolée 400 A	5 031 \$	4 488 \$	1 915 \$	5 131 \$
Maison isolée 200 A	4 437 \$	3 527 \$	1 383 \$	4 063 \$
Maison Jumelée	3 360 \$	2 984 \$	1 269 \$	3 413 \$
Maison en rangée	2 814 \$	2 180 \$	751 \$	2 537 \$
Duplex	4 216 \$	5 099 \$	2 812 \$	5 671 \$
Triplex	4 989 \$	5 560 \$	2 558 \$	6 310 \$
Multiplex 4 logements	5 164 \$	6 567 \$	3 137 \$	7 425 \$
Multiplex 5 logements	5 605 \$	10 221 \$	5 933 \$	11 293 \$
Multiplex 6 logements	5 346 \$	10 645 \$	6 357 \$	11 717 \$
Multiplex 7 logements	5 152 \$	13 301 \$	8 298 \$	14 552 \$
Multiplex 8 logements	5 888 \$	14 193 \$	8 476 \$	15 623 \$

Note 1 : la valeur de la ligne principale est incluse dans le prix selon une proportion de 80 %

Note 2 : prix si la valeur de la ligne principale de la phase II était incluse avec le prix de la ligne locale selon une proportion de 80 %



# 4. Impacts anticipés

## Impacts économiques

(sur la base du volume de demande de 2004)

- ✓ **Augmentation de la contribution des promoteurs :**
  - 2,3 M\$ liés à l'ajustement des coûts
  - 3,1 M\$ liés au maintien de la provision pour réinvestissement
- ✓ **Conséquence de la reconduite de l'article 53.2 :**  
**3,7 M\$ à être supportés par l'ensemble de la clientèle**



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 21

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires
3. Proposition du Distributeur
4. Impacts anticipés
5. Définitions et schémas



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 22

# 5. Définitions et schémas

## Définitions

- Point de charge
- Bloc de charge
- Bouclette résidentielle
- Corridor d'énergie aérien
- Corridor d'énergie souterrain
- Lignes de distribution principale et locale aérienne
- Ligne de distribution principal souterrain
- Ligne de distribution locale aérienne
- Ligne de distribution locale souterraine



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 23

## 5. Définitions et schémas



Corridor d'énergie aérien



Corridor d'énergie souterrain



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 24

## 5. Définitions et schémas



**Ligne de distribution principale et locale aérienne**



**Ligne de distribution principale souterraine**



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 25

## 5. Définitions et schémas



**Sectionneur - interrupteur 600 A**



**Appareil interrupteur  
souterrain VISTA**



29 mars 2007

*R-3535-2004 Phase II*

*HQD-3, document 2*

Page 26

## 5. Définitions et schémas



Ligne de distribution locale aérienne



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 27

## 5. Définitions et schémas



### Ligne de distribution locale souterraine



29 mars 2007



R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

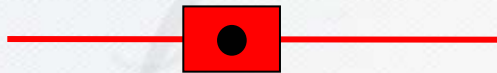
Page 28

# 5. Définitions et schémas

## Légende



Lignes de distribution locale et principale aérienne



Ligne de distribution principale souterraine



Poteaux de liaison aérosouterraine



Appareil interrupteur souterrain VISTA



Ligne de distribution locale aérienne



Ligne de distribution locale souterraine



29 mars 2007

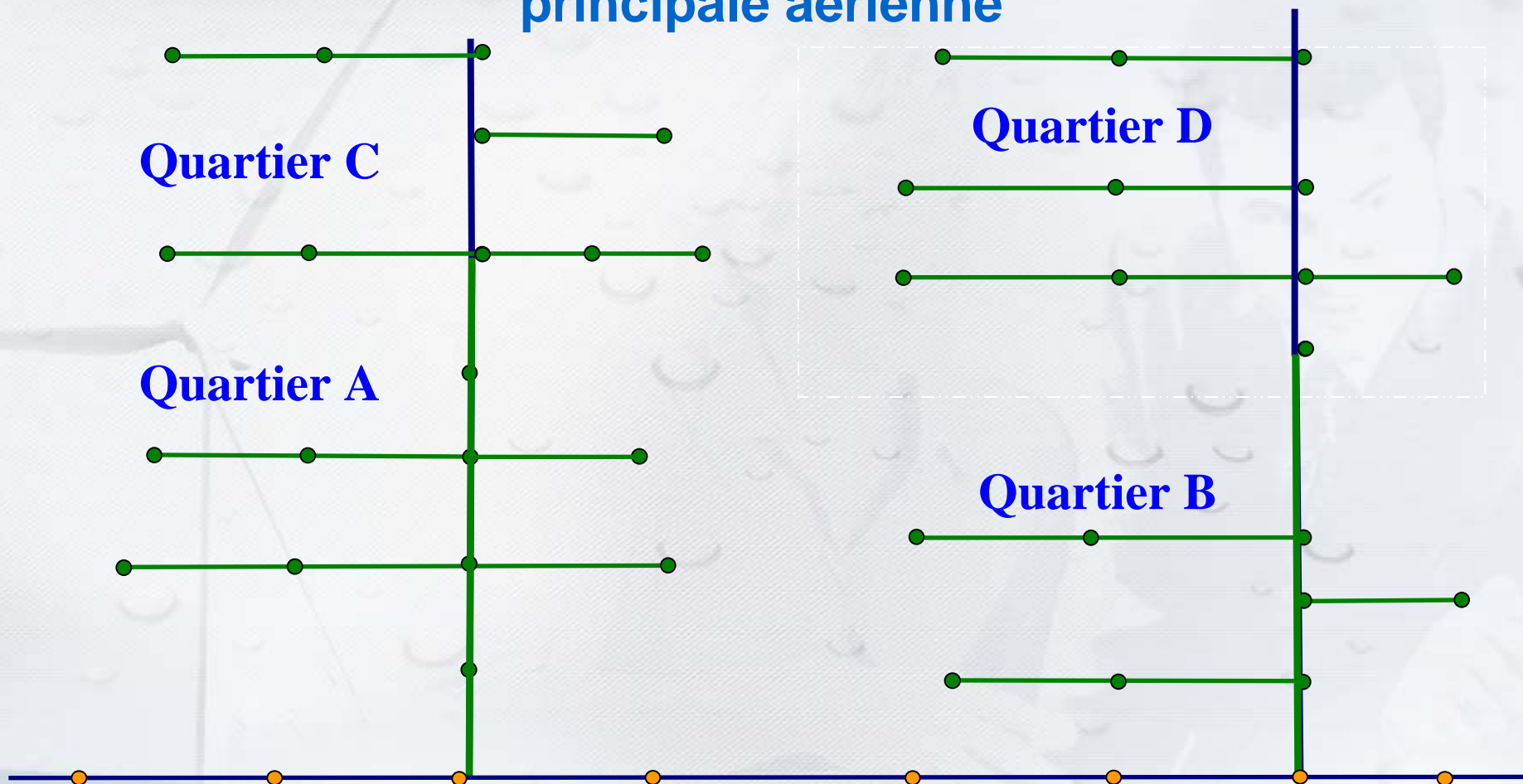
R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 29

# 5. Définitions et schémas

## Schémas de lignes de distribution locale et principale aérienne



29 mars 2007

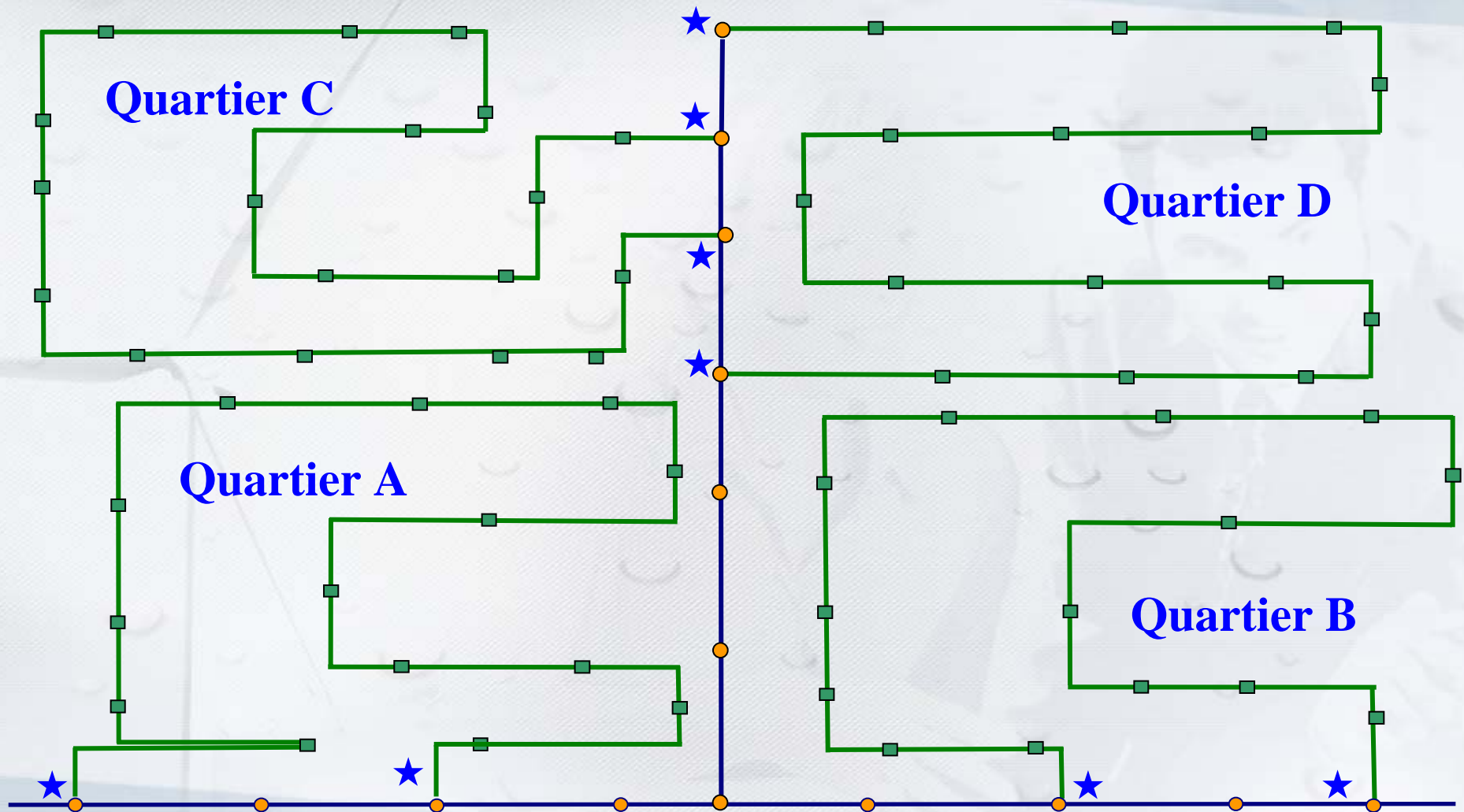
R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 30

# 5. Définitions et schémas

Schémas de lignes de distribution locale souterraine et principale aérienne



29 mars 2007

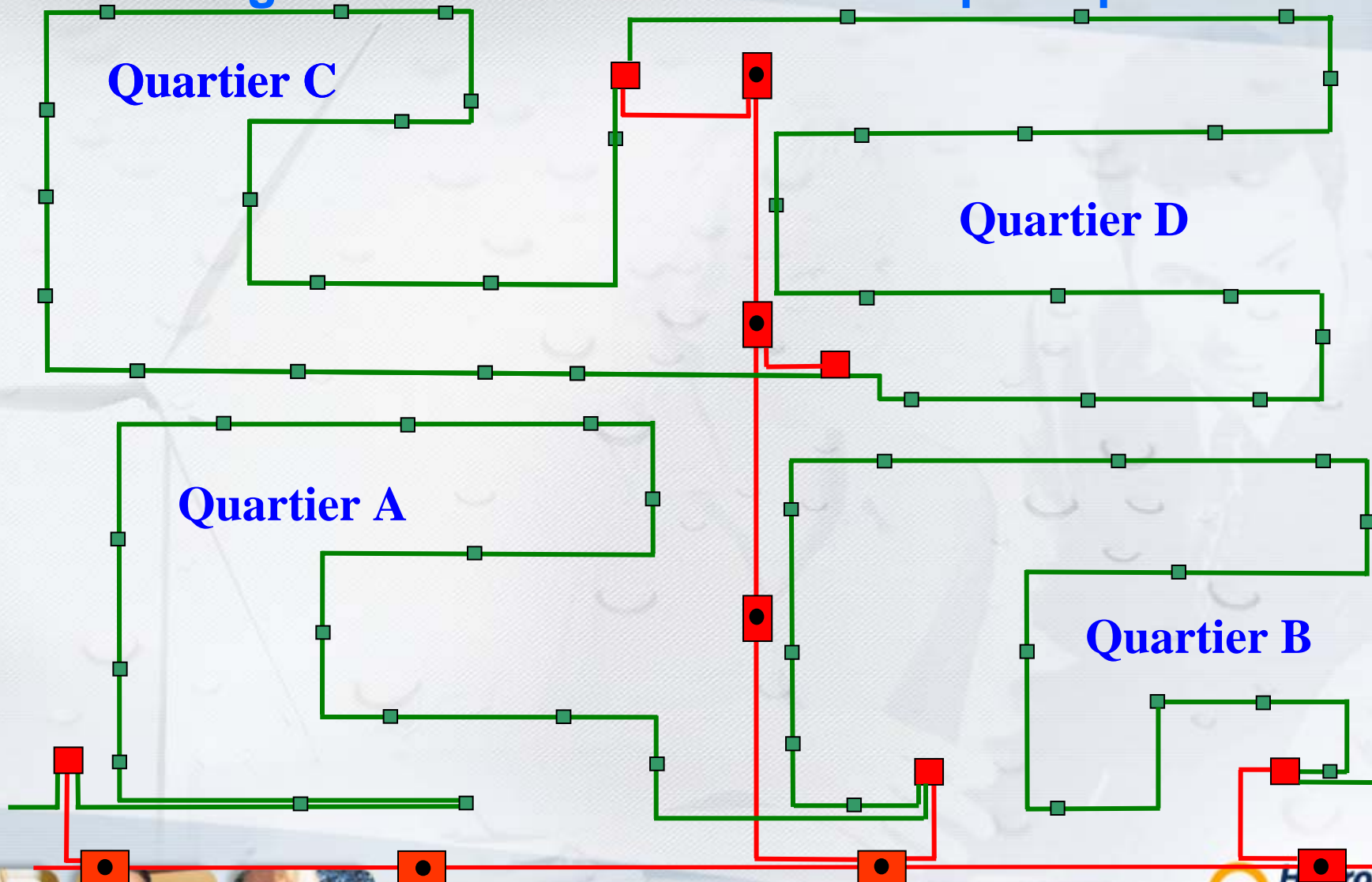
R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 31

# 5. Définitions et schémas

## Schémas de lignes de distribution locale et principale souterraine



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 32

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires
3. Proposition du Distributeur
4. Impacts anticipés
5. Définitions et schémas
6. Architectures de lignes de distribution



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 33

# 6. Architectures de lignes de distribution

## Portions de lignes :

- corridors d'énergie
- lignes principales
- lignes locales



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 34

# 6. Architectures de lignes de distribution

## Options souterraines avec appareillage en surface :

- lignes de distribution locale et principale souterraine
- lignes de distribution locale souterraine et principale aérienne

Tableau A2-1  
Option de ligne souterraine à la demande de promoteurs

Option	2005		2006		Depuis 2005	
	Projets	Bâtiments	Projets	Bâtiments	Projets	Bâtiments
Lignes locale et principale souterraine	42 39%	1318	24 34%	1104	66	2422
Lignes locale souterraine et principale aérienne	67 61%	1520	46 66%	1365	113	2885
Total	109	2838	70	2469	179	5307



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 35

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires
3. Proposition du Distributeur
4. Impacts anticipés
5. Définitions et schémas
6. Architectures de lignes de distribution
7. **Modèle retenu pour la ligne locale**



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 36

# 7. Modèle retenu pour la portion ligne locale

## Portion ligne de distribution locale :

- monophasée
- capacité de transit d'énergie limitée aux besoins d'énergie des clients locaux
- exclusivement destinée à l'alimentation des clients locaux en souterrain
- présente dans l'ensemble de la zone urbaine desservie
- poteaux de la ligne locale supportant les conducteurs de la portion principale en aérien



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 37

# 7. Modèle retenu pour la portion ligne locale

## Critères retenus :

- tension d'usage de 120/240 V
- intensité maximale sur le branchement distributeur de 500 A
- appareillages en surface
- projets d'ensembles résidentiels proposés par une firme d'urbanisme
- ingénierie des lignes de distribution réalisée par une équipe d'experts



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 38

# 7. Modèle retenu pour la portion ligne locale

## Bâtiments répondant aux critères retenus:

- maisons isolées avec coffret de branchement de 600 A, 400 A et 200 A
- maisons jumelées
- maisons en rangée
- duplex
- triplex
- multiplex de 4 à 8 logements



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 39

# 7. Modèle retenu pour la portion ligne locale

## Critères retenus pour les projets :

- bâtiments aménagés en territoire urbain
- respect des règles urbanistiques actuelles (largeur des rues, espaces verts, etc.)
- nombre de bâtiments correspondant à la capacité d'une bouclette souterraine
- puissance par bâtiment établie selon la charge diversifiée à la pointe d'hiver
- bâtiments inclus dans le calcul des coûts du projet selon le type d'architecture de ligne :
  - ✓ aérienne à l'arrière des lots
  - ✓ souterraine à l'avant des lots



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 40

# 7. Modèle retenu pour la portion ligne locale

## Les projets retenus

Type de bâtiment	Façade de lot	Charge diversifiée par bâtiment	Nombre de bâtiments retenus pour les fins de l'analyse, par mode :	
	Mètres		Souterrain	Aérien
Maison isolée 600 A	24	25	82	69
Maison isolée 400 A	24	18	104	117
Maison isolée 200 A	15	15	235	189
Maison Jumelée	12	12	192	198
Maison en rangée	7	10	223	215
Duplex	22	16	109	113
Triplex	20	21	113	104
Multiplex 4 logements	22	24	75	68
Multiplex 5 logements	30	30	50	47
Multiplex 6 logements	30	30	50	47
Multiplex 7 logements	34	35	24	24
Multiplex 8 logements	34	40	24	24



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 41

# 7. Modèle retenu pour la portion ligne locale

## Calcul des coûts :

- méthode du calcul détaillée
- méthode du coût complet
- grille de calcul détaillée Y-1
- normes d'ingénierie aériennes et souterraines



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 42

# 7. Le modèle retenu pour la portion ligne locale

## Calcul des coûts (suite) :

- **coûts calculés par projet pour établir une valeur moyenne par :**
  - ✓ bâtiment en aérien
  - ✓ bâtiment en souterrain
- **prix unitaires établis pour chacun des bâtiments selon le calcul différentiel :**
  - ✓ coût moyen par bâtiment souterrain moins
  - ✓ coût moyen par bâtiment aérien



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 43

# 7. Le modèle retenu pour la portion ligne locale

## Calcul des coûts (suite) :

- prix par mètre supplémentaire de façade pour les bâtiments isolés avec coffret de branchement de :
  - ✓ 600 A et 400 A dans le cas d'une largeur moyenne des façades de plus de 24 mètres
  - ✓ 200 A dans le cas d'une largeur moyenne des façades de plus de 15 mètres



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 44

# 7. Modèle retenu pour la portion ligne locale

## Calcul des coûts (suite) :

- **prix unitaire par mètre supplémentaire de façade établi selon :**
  - ✓ **coût de la main-d'œuvre exclu**
  - ✓ **coût des matériaux à coût complet**
  - ✓ **coût différentiel**
    - **Coût d'un mètre de ligne de distribution souterraine moins**
    - **Coût d'un mètre de ligne de distribution aérienne**



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 45

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires
3. Proposition du Distributeur
4. Impacts anticipés
5. Définitions et schémas
6. Architectures de lignes de distribution
7. Modèle retenu pour la ligne locale
8. **Modèle retenu pour la ligne principale**



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 46

## 8. Modèle retenu pour la portion ligne principale

### Portion de ligne de distribution principale :

- triphasée
- d'une capacité de transit d'énergie plus importante que le besoin d'énergie locale
- non directement reliée à un client lorsque souterraine
- pouvant alimenter directement des clients locaux lorsqu'aérienne
- présente sur une partie seulement de la zone urbaine desservie
- déployée selon la progression du développement urbain



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 47

## 8. Modèle retenu pour la portion ligne principale

### Modèle urbanistique :

- trois zones urbaines d'habitation
- charge électrique totalisant 147 MVA
- capacité d'alimenter plus de 10 000 bâtiments d'habitation

### Modèle électrique :

- Établissement de la quantité et du coût des composants pour chacune des trois zones urbaines
  - prix par kVA aérien
  - prix par kVA souterrain



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 48

## 8. Modèle retenu pour la portion ligne principale

### Modèle électrique :

- composants d'une ligne de distribution principale aérienne :
  - ✓ conducteur d'un calibre de 477 kcmil
  - ✓ traverse de bois
  - ✓ sectionneur interrupteur 600 A



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 49

# 8. Modèle retenu pour la portion ligne principale

## Modèle électrique :

- composants d'une ligne de distribution principale souterraine :
  - ✓ ligne de distribution souterraine triphasée
    - câble 750 kcmil Al triphasé
    - jonctions rétractables à froid
  - ✓ interrupteur souterrain 3 et 4 voies (VISTA)
  - ✓ ouvrages civils
    - chambre de raccordement à tous les 200 mètres
    - canalisation de 6 conduits
    - chambre de raccordement pour appareil VISTA



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 50

## 8. Modèle retenu pour la portion ligne principale

### Modèle électrique :

- calculer le coût de chacun des composants de la portion ligne principale pour une architecture de réseau de distribution entièrement selon :
  - ✓ l'offre de référence
  - ✓ l'option de ligne de distribution souterraine
- Pour chacune des trois zones urbaines d'habitation, déterminer le nombre des composants de la portion ligne principale pour une architecture de réseau de distribution entièrement selon :
  - ✓ l'offre de référence
  - ✓ l'option de ligne de distribution souterraine



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 51

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires
3. Proposition du Distributeur
4. Impacts anticipés
5. Définitions et schémas
6. Architectures de lignes de distribution
7. Modèle retenu pour la ligne locale
8. Modèle retenu pour la ligne principale
9. **Illustration d'un exemple de calcul**
10. **Résumé**



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 52

# 8. Illustration d'un exemple de calcul

## Bâtiment avec coffret de branchement 200 A

Portion ligne locale		
Par bâtiment		
Coût moyen souterrain	Coût moyen aérien	prix unitaire
4 849,56 \$	3 466,39 \$	<b>1 383 \$</b>

Prix par mètre supplémentaire de façade de lot		
Coût moyen souterrain	Coût moyen aérien	prix unitaire
32,74 \$	11,08 \$	<b>22 \$</b>

Portion ligne principale		
Par bâtiment		
Coût moyen souterrain/kVA	Coût moyen aérien/kVA	prix unitaire/kVA
198,33 \$	19,66 \$	179 \$
prix unitaire/kVA	nombre de kVA/bâtiment	prix unitaire
179 \$	15	<b>2 680 \$</b>

Exemple : projet résidentiel			
✓	25 bâtiments avec coffret de branchement de 200 A		
✓	largeur moyenne des lots 19 mètres		
Contribution pour l'option lignes locale souterraine et principale aérienne			
	Quantité	Prix unitaire	
Nombre de bâtiments	25	1 383 \$	34 579 \$
Largeur moyenne des façades	19		
Largeur des façades allouées	15		
Largeur de façade supplémentaire	4		
Nombre de bâtiments	25		
Largeur totale de façade supplémentaire	100	22 \$	2 200 \$
<b>contribution</b>			<b>34 579 \$</b>
Contribution pour l'option lignes locale et principale souterraine			
Nombre de bâtiments	25	2 680 \$	67 000 \$
<b>contribution</b>			<b>101 579 \$</b>



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 53

# Plan de présentation

1. Contexte
2. Scénarios de prix unitaires
3. Proposition du Distributeur
4. Impacts anticipés
5. Définitions et schémas
6. Architectures de lignes de distribution
7. Modèle retenu pour la ligne locale
8. Modèle retenu pour la ligne principale
9. Illustration d'un exemple de calcul
10. **Résumé**



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 54

## 9. Résumé

**La proposition du Distributeur permet une meilleure efficacité et l'atteinte des objectifs :**

- respecter le principe utilisateur/payeur
- offrir des prix uniformes
- réduire les délais de réponse
- faciliter l'information et la communication
- permettre une décision éclairée
- assurer l'uniformité de traitement
- assurer l'équité géographique
- simplifier le calcul de la contribution financière
- éviter des frais d'ingénierie supplémentaire



29 mars 2007

R-3535-2004 Phase II

HQD-3, document 2

Page 55



**Merci**